

SICTREM

Syndicat Intercommunal de Collecte et
Traitements des REsidus Ménagers



RAPPORT D'ACTIVITES 2017

SOMMAIRE

- ① Présentation du modèle de matrice Compta coût
- ② Présentation du Syndicat
- ③ Réunions du comité syndical
- ④ Compte administratif 2017
- ⑤ Composteurs et bacs roulants
- ⑥ Les flux de déchets
 - 6.1. Les Ordures ménagères résiduelles
 - 6.2. Le tri sélectif
 - ☞ Bilan du tri + OM
 - 6.3. Déchèteries
- ☞ Bilan déchets collectés
- ⑦ Glossaire

①

Présentation du modèle de matrice Compta-coût

Matrice standard de présentation des coûts du service déchets - Sictrem de Baugy

Ci-dessous, le **modèle** de matrice compta-coût du Sictrem de Baugy, les coûts présentés dans le rapport d'activité 2013 sont directement issus de cette matrice remplie (total charges - total produits pour chaque flux)

		FLUX DE DECHETS					Total	
		Ordures ménagères résiduelles	Recyclables secs des OM PAV			Déchèteries		
			Corps creux	Papiers / cartons	Verre			
Charges	Fonctionnelles	Charges de structure						
	Fonctionnelles	Communication						
	techniques	techniques	Prévention					
		techniques	Collecte					
		techniques	Transit/transport					
		techniques	Tri/Conditionnement					
		techniques	Broyage/Compostage					
		techniques	Valorisation					
		techniques	Stockage CET2					
		techniques	Stockage CET3					
		techniques	Enlèvement/Traitement déchets dangereux					
		TOTAL CHARGES						
Produits	industriels	Matériaux						
	Soutien	Soutien accordé par les sociétés agréées						
	Aides	Aides	Aides "reprises" aux investissements					
		Aides	Fonctionnement & communication					
TOTAL PRODUITS								
Autres infos	Autres infos	TEOM						
	Autres infos	REOM						
	Autres infos	RS & assimilés						
	Autres infos	Contributions des collectivités						
	Autres infos	Montant de la TVA acquittée						

②

Présentation du SICTREM

Présentation

SICTREM : Syndicat Intercommunal de Collecte et de Traitement des REsidus Ménagers



Le SICTREM se compose de :

- ✓ 2 communautés de communes :
 - La Septaine pour les communes de Savigny en septaine, Avord, Crosses, Jussy-Champagne, Farges en septaine, Nohant en Gout, Osmoy, Baugy, Saligny le vif, Villequiers, Villabon, Gron, Laverdines, Vornay, Soye en Septaine, Etrechy et Chaumoux-Marcilly
 - Pays de Néronde pour la commune de Bengy sur Craon

- ✓ 2 communes :
 - Sévry
 - Couy

Le SICTREM comprend 12 013 habitants.

③

Réunions du comité syndical

COMITE SYNDICAL

Les membres du comité syndical se sont réunis 3 fois dans le courant de l'année 2017 :

- 30 mars
- 29 septembre
- 23 novembre

Voici les principales décisions :

30 mars 2017

- Compte de gestion 2016
- Compte administratif 2016
- Affectation du résultat 2016
- Budget 2017

➤ Concours du receveur municipal - Attribution d'indemnité

Le comité syndical décide

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer toutes prestations de conseil
- de ne pas accorder l'indemnité de conseil,
- d'accorder l'indemnité de confection des documents budgétaires s'élevant à 45.73 €

Cette indemnité sera attribuée à M. Colas Alain pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2016 : accepté à l'unanimité.

➤ Admission en non valeur : A la demande du trésorier une somme de 35 € concernant une personne décédée a été mise en non valeur : accepté à l'unanimité.

➤ Durée d'amortissement :

- Compte 2032 : à compter de 2017, les biens figurant à ce compte seront amortis sur 5 ans
- Compte 2135 : installations générales, agencement, aménagements des constructions : 15 ans
- Compte 2138 : autres constructions : à compter de 2017, les biens figurant à ce compte seront amortis sur 20 ans au lieu de 15 (sauf pour l'abri pneu : 15 ans)
- Compte 21571 : matériel roulant : 10 ans au lieu de 20 ans
- Compte 21578 : autre matériel et outillage de voirie : 15 ans au lieu de 20 ans
- Compte 2182 : matériel de transport : à compter de 2017 : 7 ans

Approuvé à l'unanimité

➤ Ouverture de poste : création d'un poste d'adjoint technique

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Monsieur le Président propose de créer un poste d'adjoint technique à temps non complet, à raison de 25/35^{ème} pour l'agent actuellement recruté en contrat accompagnement à l'emploi. Les fonctions exercées seront celles de gardien de déchèterie.

Le comité autorise le Président à prendre un arrêté de nomination.

➤ **Modification des statuts** : Monsieur le Président expose aux membres du comité, que suite au déménagement des bureaux du syndicat, il y a lieu de modifier les statuts (article 5 : alinéa 1^{er} ; article 6 : composition du bureau ; article 7 : siège du syndicat)

Approuvé à l'unanimité.

29 septembre 2017

➤ Rapport d'activités 2016

➤ Choix de l'éco-organisme : le contrat et la performance (valorisation des emballages) avec Eco emballages arrive à échéance au 31/12/2017. Il convient donc d'en établir un nouveau. Après échange sur les différentes solutions de prestataires, le comité syndical décide d'établir un nouveau contrat (barème F) avec CITEO (regroupement Eco emballages et Eco Folio) à compter du 1^{er} janvier 2018 et autorise le président à signer tous documents afférents à ce contrat.

➤ Reprise des matériaux : suite au passage au barème F et à l'établissement du contrat avec CITEO, le syndicat a le choix quant à la reprise de ses matériaux :

- Option filière
- Option fédération
- Option individuelle

Après consultation des différents choix, le comité syndical décide pour chacun des matériaux de rester en reprise filière et donc de signer un contrat avec chacune des filières :

- Acier : Arcelor Mittal
- Alu : Affimet
- Plastique : Valorplast
- EMR, ELA et cartons en déchèterie : Revipas
- Verre : OI Manufacturing

Après en avoir délibéré, le comité syndical autorise le président à signer les contrats avec les différentes filières.

➤ Réflexion sur l'élargissement des consignes de tri : toutes les communes devront passer à l'élargissement des consignes de tri d'ici 2022 et Citéo procède par étape sur appel à projet. Si le Sictrem souhaite s'engager rapidement dans cette démarche, il faudra faire une demande au cours du 1^{er} trimestre 2018 pour un passage éventuel, après accord de Citéo, en septembre 2018.

➤ Contrat de mise à disposition de conteneur : Il convient de modifier les contrats de mise à disposition des conteneurs en rajoutant l'article 4 « En cas de départ du Sictrem sans avoir rapporté le bac, le dépôt de garantie sera définitivement encaissé par le Sictrem ».

Approuvé à l'unanimité.

➤ Règlement intérieur de sécurité : suite à la proposition du CDG 18 concernant quelques modifications du règlement intérieur de sécurité, il convient d'annuler le précédent et d'accepter le nouveau.

Approuvé à l'unanimité.

➤ Verres réutilisables : le Sictrem met à disposition des associations des verres réutilisables. Le stock étant épuisé, le comité syndical décide à l'unanimité de racheter 2000 verres et de modifier la convention de mise à disposition comme suit :

- Article 4 « Tout gobelet manquant sera facturé 1 € »

A titre de subvention, 700 verres seront attribués à l'US Avord Athlétisme. Les 1300 verres restants seront mis à disposition avec une facturation de 1 € par gobelet manquant.

➤ D.E.T.R. : une subvention de 60 950 € a été attribuée au syndicat dans le cadre de la DETR pour la construction du bâtiment technique et administratif.

23 novembre 2017

➤ Redevance d'ordures ménagères 2018 pour les communautés de communes

Délibération des sommes demandées à la CDC La Septaine : 745 221.30 € et CDC du Pays de Néronde : 50 542.00 €.

➤ Tarif de la redevance d'ordures ménagères pour le Sictrem

Montant de la redevance par type de foyer : 1 personne : 110.93 € ; 2 personnes : 147.33 € ; 3 personnes : 183.73 € ; 4 personnes : 201.93 € ; 5 personnes et + : 220.13 € ; résidence secondaire, poste, gîte : 147.33 € ; salle privée : 249.25 € ; restaurant : 292.92 € ; entreprise/commerce/artisan indépendant : 147.33 € ; entreprise/commerce/artisan indépendant à la même adresse que le foyer : 72.80 €

➤ Composition du bureau : en référence aux statuts et suite à la démission de Jean-Pierre PILLE, le bureau du comité syndical est donc composé de :

- 1 président : Marcel MAZENOUX

- 2 vice-présidents : Michèle BEUTIN et Denis DURAND

- Membres : Ghislaine LEGROS, Jean-Luc BLONDEAU, Philippe LAVault, Dominique MARCEL

➤ Création d'emploi fonctionnaire : le président rappelle à l'assemblée que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité. Il appartient donc au comité de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique Paritaire.

Un poste d'ingénieur territorial à temps complet à raison de 35/35^{ème} est créé à compter du 1^{er} janvier 2018.

➤ RIFSEEP (Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel : Monsieur le Président rappelle à l'assemblée :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2014-513 du 20 mai 2014 portant création d'un régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel dans la fonction publique de l'Etat,

Vu le décret n° 2014-1526 du 16 décembre 2014 relatif à l'appréciation de la valeur professionnelle des fonctionnaires territoriaux,

Vu l'avis du Comité Technique en date du 25 septembre 2017 relatif à la mise en place des critères professionnels liés aux fonctions, des montants plafonds et des conditions d'attributions et à la prise en compte de l'expérience professionnelle en vue de l'application du RIFSEEP aux agents du Sictrem de Baugy.

Le nouveau régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel est composé de deux parties :

- l'indemnité de fonction, de sujétions et d'expertise (IFSE) qui vise à valoriser l'exercice des fonctions et constitue l'indemnité principale de ce nouveau régime indemnitaire. Cette indemnité repose, d'une part, sur une formalisation précise de critères professionnels et d'autre part, sur la prise en compte de l'expérience professionnelle.

- le complément indemnitaire annuel (CIA) lié à l'engagement professionnel et à la manière de servir.

L'attribution individuelle de l'IFSE et du CIA décidée par l'autorité territoriale fera l'objet d'un arrêté individuel pour chaque agent.

Les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Date d'effet : 1^{er} janvier 2018

➤ CHOIX DE L'ECO ORGANISME ET REPRISE DES MATERIAUX

(annule et remplace les délibérations 06/2017 et 07/2017 du 29/09/2017)

Le comité syndical, après en avoir délibéré,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu le Code de l'Environnement (notamment les articles L.541-10, L.541-10-1, D.543-207 à D.543-212-3 et R.543-53 à R.543-65)

Vu l'arrêté du 23 décembre 2016, tel que modifié par arrêté du 23 août 2017, portant agrément d'un éco-organisme ayant pour objet de percevoir la contribution à la collecte, à la valorisation et à l'élimination des déchets d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique destinés à être imprimés, et de la reverser aux collectivités territoriales

Vu l'arrêté du 5 mai 2017 portant agrément d'un éco organisme ayant pour objet de prendre en charge les déchets d'emballages donc les détenteurs finaux sont les ménages dans les conditions prévues par les articles du code de l'environnement,

DECIDE :

- d'opter pour la conclusion du contrat type collectivité proposé par Citeo (SREP SA) au titre de la filière papiers graphiques et d'autoriser le président à signer ledit contrat type avec Citeo à compter du 1^{er} janvier 2018,

- d'opter pour la conclusion du contrat pour l'action et la performance ou « CAP 2022 » proposé par Citeo au titre de la filière emballages ménagers et d'autoriser le président à signer le contrat CAP 2022 avec Citeo à compter du 1^{er} janvier 2018-09-04

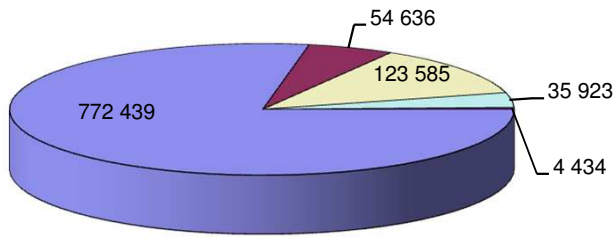
- d'opter pour les options de reprise filières pour tous les matériaux et d'autoriser le président à signer les contrats de reprise de matériaux avec les entreprises suivantes : Arcelor Mittal (acier) ; Affimet (alu) ; Valorplast (plastique) ; Revipac (EMR, ELA et cartons en déchèterie) ; OI Manufacturing (verre)

④

Compte administratif 2016

Compte administratif 2017

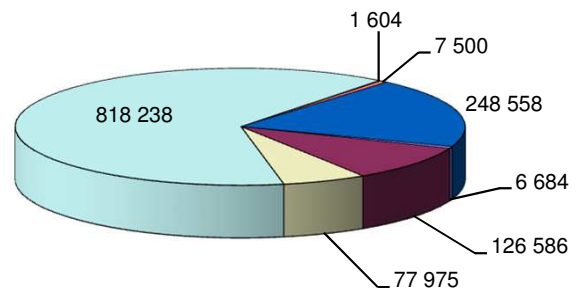
Dépenses de fonctionnement en Euros



- Prestations
- Amortissement
- Charges de personnel
- charges de gestion courante
- Charges financières

Total : 991 016 €

Recettes de fonctionnement en Euros

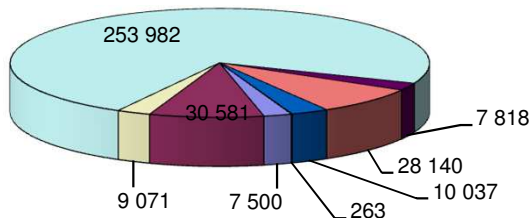


- Remboursement
- Valorisation matière
- Recettes artisans
- Exédent
- Soutien tri Adelphe
- Participation communes
- Amortissement

Total : 1 287 145 €

Résultat fonctionnement : 296 129 €

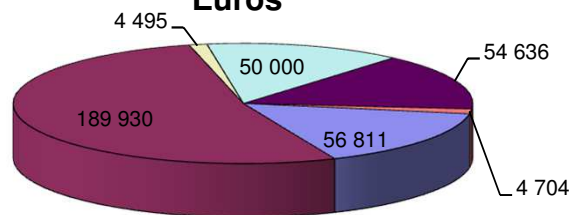
Dépenses d'investissement en Euros



- Amortissement
- Equipements divers
- Bacs roulants
- Composteurs
- Capital des emprunts
- Bureau Hangar
- Colonnes, Bacs, Dalles
- Ecritures comptables

Total : 347 391 €

Recettes d'investissement en Euros



- Excédent 2016
- FCTVA
- Amortissement
- Excédent fonctionnement
- emprunt
- Ecritures comptable

Total : 360 577 €

Résultat investissement : 13186 €

Reste à réaliser : 52 909 €

Situation au 31/12/2017 : 362 224 €

⑤

Composteurs et Bacs Roulants

Composteurs et bacs roulants

Le Sictrem met à disposition depuis 2003 des composteurs et depuis 2015 des bacs roulants aux foyers qui le souhaitent, les composteurs sont mis à disposition gratuitement avec l'établissement d'une chartre, et pour les bacs roulants un contrat est établi qui prévoit un dépôt de garanti suivant le volume du bac,

En 2017, le Sictrem a distribué 166 composteurs.

Au total, 1 927 composteurs sont en place dans les foyers du SICTREM

En 2017 Le Sictrem a distribué 358 bacs roulants

Au total, 899 bacs roulants sont mis à disposition dans les foyers du Sictrem

⑥

Les flux de déchets

6.1

Les ordures ménagères résiduelles

Ordures ménagères

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2017 colonne 1

Les ordures ménagères résiduelles sont collectées une fois par semaine en porte à porte sur l'ensemble du Sictrem et deux fois à la Maison de retraite de Nohant en Goût. Depuis le 1er janvier 2015 et jusqu'au 31 décembre 2019, le prestataire de collecte est la société VEOLIA.

Les ordures ménagères sont acheminées via un transfert chez la société Mempontel à Baugy au CET 2 de St Palais de la société VEOLIA

Mois	2016	2017
	OM	OM
	Quantité tonne	Quantité tonne
Janvier	191,2	186,9
Février	176,1	163,5
Mars	181,3	194,5
Avril	184,4	160,1
Mai	180,6	173,2
Juin	185,6	191,4
Juillet	179,1	175,5
Août	180,2	192,7
Septembre	180,2	178,9
Octobre	171,3	176,7
Novembre	179,6	179,8
Décembre	187,7	184,4
TOTAL	2 177,30	2 157,66
TOTAL kg/hab/an	181,50	179,61

Population	12 013
Tonnage OM	2 157,66
Kg/Hab	179,61

Charges € HT	Fonctionnelles	19 351,30	
	techniques	collecte	256 142,70
		Transfert	36 243,50
		traitement	153 859,70
	prévention	3 988,00	
Produits	Aides/soutien	5 526,90	

Coût total € HT	464 058,30
Coût total € TTC	508 671,30
Coût total €/tonne	235,75



Légère diminution de la quantité d'ordures ménagères collectée de 2 Kg par habitant en 2017 par rapport à 2016;

Coût : **235,75 € TTC/tonne**

6.2

Le tri sélectif

TRI SELECTIF 2017

verre	acier	alu	EMR	ELA	PET Foncé	Pet Clair	PeHD	1,02	Refus	1,11	EMR	1,02	ELA	Refus	Total
-------	-------	-----	-----	-----	--------------	--------------	------	------	-------	------	-----	------	-----	-------	-------

Stock fin décembre 2016															Total
	1,305	1,200	5,042	10,455	0,280	10,695	11,850	13,258		-4,040					50,05

	Tonnage collecté facturé			
	Vert	Bleu	Jaune	Total
Janvier	28,64	25,82	10,64	65,10
Février	16,40	16,52	6,64	39,56
Mars	33,17	27,30	11,38	71,85
Avril	26,89	22,34	9,40	58,63
Mai	16,74	21,42	9,88	48,04
Juin	29,96	20,46	8,72	59,14
Juillet	38,10	22,58	9,66	70,34
Août	29,84	28,66	13,64	72,14
Septembre	22,92	23,50	8,60	55,02
Octobre	0,00	29,42	20,88	50,30
Novembre	0,00	23,26	8,48	31,74
Décembre	74,69	22,98	10,02	107,69
Total	317,35	284,26	127,94	729,55

Tonnage produit															
28,64	1,384	0,150	0,000	0,829	0,706	2,620	1,359	1,231	2,361	14,852	5,719	3,388	0,052	1,810	65,101
16,40	0,868	0,086	0,000	0,506	0,458	1,667	0,824	0,757	1,474	9,404	3,793	2,165	0,033	1,125	39,560
33,17	1,542	0,132	0,052	0,810	0,913	2,879	1,393	1,149	2,513	15,643	6,233	3,552	0,054	1,815	71,850
26,89	1,341	0,095	0,151	0,618	0,798	2,447	1,186	0,606	2,160	12,991	4,852	2,962	0,038	1,495	58,630
16,74	1,445	0,095	0,159	0,560	0,923	2,558	1,200	0,589	2,355	13,118	4,243	2,689	0,002	1,364	48,040
29,96	1,217	0,080	0,163	0,489	0,831	2,289	1,047	0,519	2,089	12,431	4,125	2,609	0,002	1,289	59,140
38,10	1,348	0,089	0,181	0,541	0,921	2,536	1,159	0,575	2,314	13,720	4,552	2,879	0,002	1,423	70,340
29,84	1,903	0,125	0,255	0,765	1,300	3,581	1,637	0,812	3,268	17,414	5,778	3,654	0,003	1,805	72,140
22,92	1,322	0,068	0,285	0,463	0,807	2,128	0,980	0,422	2,138	14,159	4,832	3,105	0,002	1,389	55,020
0,00	3,253	0,159	0,802	1,094	1,997	5,064	2,254	1,000	5,278	17,608	6,316	3,777	0,006	1,692	50,300
0,00	1,359	0,060	0,350	0,419	0,809	1,969	0,914	0,346	2,273	13,998	5,047	2,956	0,005	1,235	31,740
74,69	1,653	0,067	0,414	0,455	0,974	2,251	1,066	0,356	2,803	13,829	4,987	2,921	0,004	1,220	107,690
317,350	18,635	1,206	2,812	7,549	11,437	31,989	15,019	8,362	31,026	169,167	60,477	36,657	0,203	17,662	729,551

% refus caractérisé	6,21%	22,03%
% refus réel	6,25%	24,18%
T2 freinte+refus process	0,04%	2,15%

Tonnage livré															Total
28,64	1,000		4,310												33,950
16,40	2,500		5,590												24,490
33,17			8,070		0,800	3,000	5,000	24,600		24,900					99,540
26,89	1,000		4,970							23,290					56,150
16,74	2,000		2,530							24,790					46,060
29,96	1,000				3,000	3,500									37,460
38,10			4,010												42,110
29,84	3,000														32,840
22,92	2,000		10,820		3,500	6,840									46,080
0,00	1,500		9,580												11,080
0,00	2,900	1,000		4,000											7,900
74,69			6,980		4,415	3,640	4,300	25,520		92,820					212,365
317,35	16,90	1,00	56,86	4,00	11,72	16,98	9,30	50,12	0,00	165,80					650,03

Stock fin décembre 2017															Total
0,000	3,040	1,406	11,471	14,207	0,002	25,704	17,569	8,157		-0,673					80,883

Total

BILAN TRI SELECTIF2017

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2017 colonnes 2, 3 et 4

Le Sictrem dispose de 50 points d'apport volontaire comprenant au minimum 3 colonnes (verre, papier/carton, emballages).
 Les marchés ont changés au 1er janvier 2015 et se terminent le 31 décembre 2019.
 La collecte du verre est effectuée par la société GUERIN LOGISTIQUE, et la collecte et le tri des deux autres flux sont réalisés par la société NCI ENVIRONNEMENT avec SARL MEMPONTEL comme sous traitant pour la collecte, le tri est effectué à Clermont Ferrand.

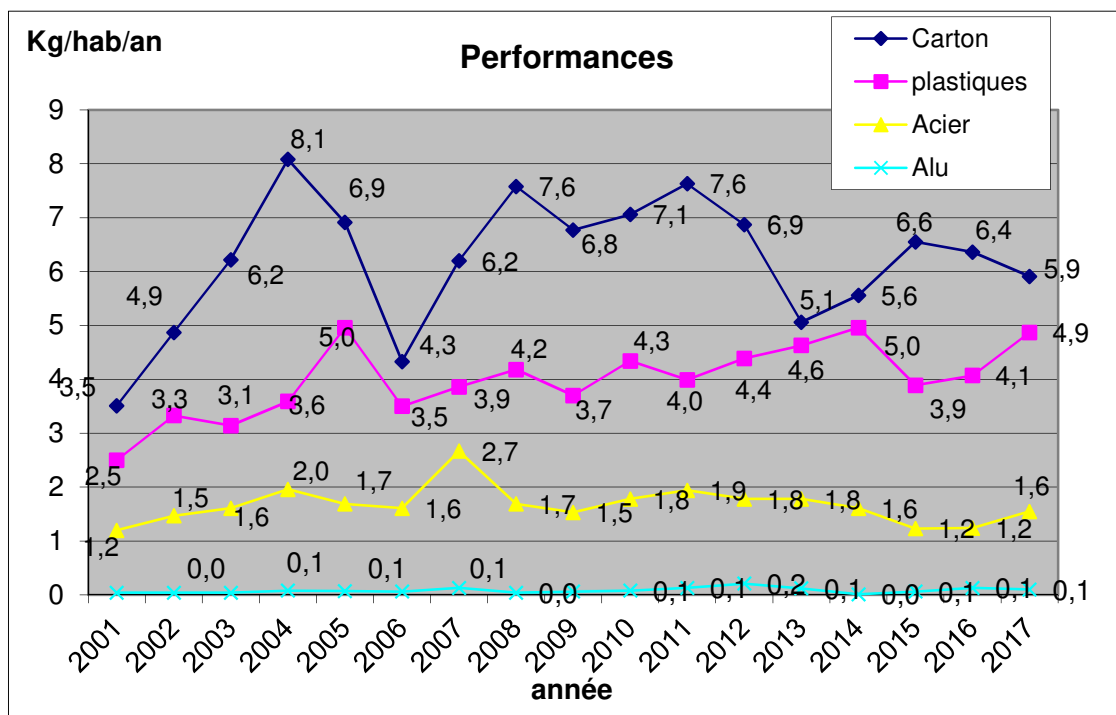
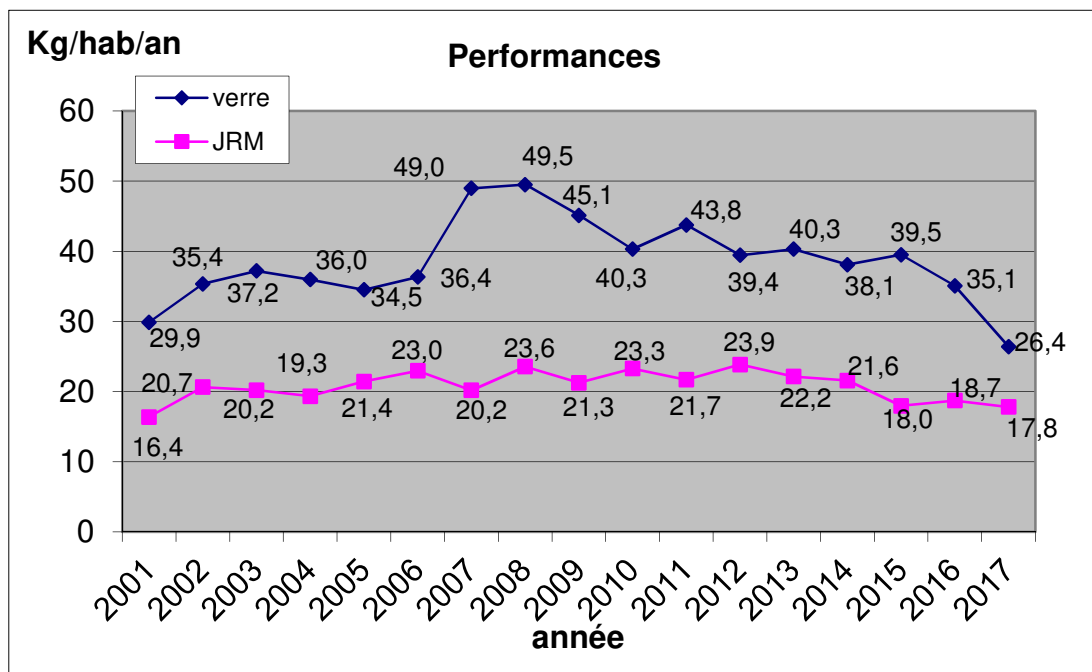
Population	12 013
Tonnage TRI Sélectif	729,55
Kg/Hab	60,73

Charges € HT	Fonctionnelles		37 148,90
	techniques	collecte	87 225,10
		Tri	41 588,00
		prévention	
Produits	Ventes matières		32 704,40
	Soutien		81 222,70
	Aides "reprises" inves. + Com		190,40

Coût total € HT	51 844,50
Coût total € TTC	64 567,70
Coût total €/tonne	88,50

Performances de tri en diminution (60,73 contre 69,70 kg/hab en 2016 essentiellement en verre)

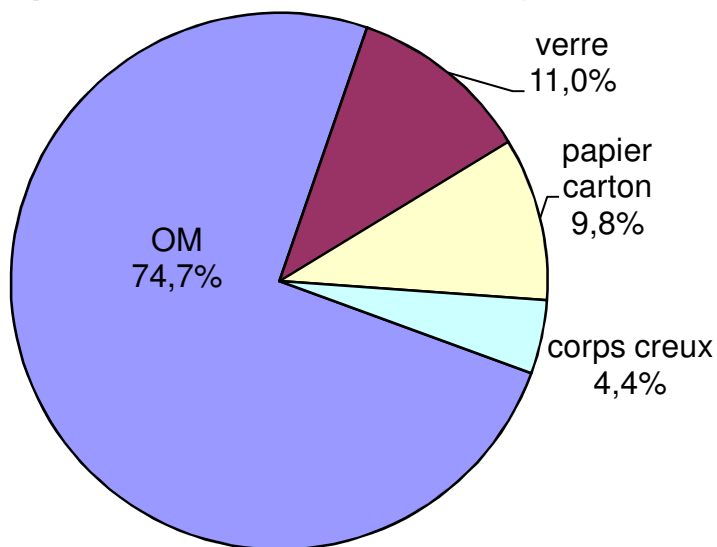
EVOLUTION DES PERFORMANCES DE TRI



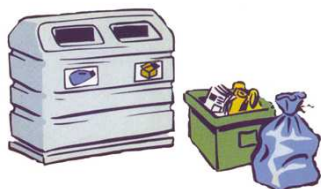
Bilan tri et OM

Bilan OM et tri sélectif

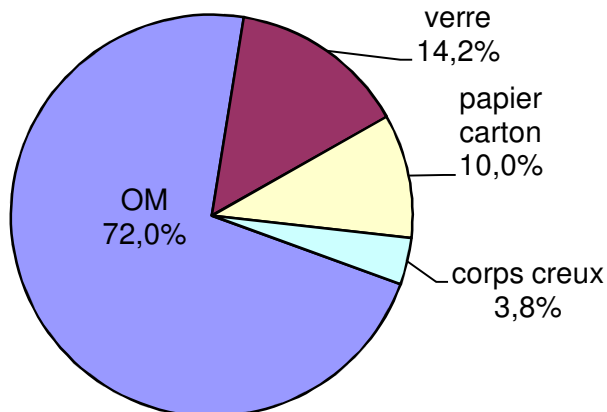
Répartition des déchets ménagers 2017



**Quantité de déchets 2017 :
240,48 Kg/Hab**



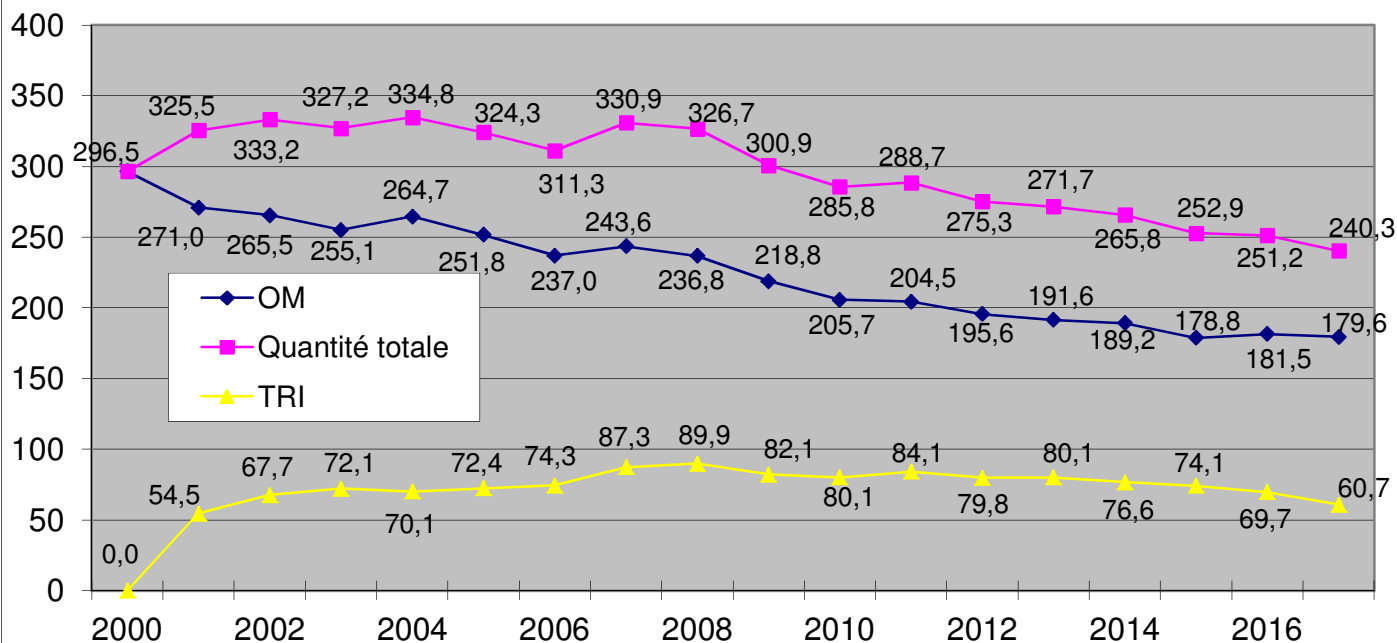
Répartition des déchets ménagers 2016



**Quantité de déchets 2016 :
251,21 Kg/Hab**

Kg/hab/an

Evolution de la quantité de déchet en Kg/Hab/an



6.3

Déchèteries

DECHETERIES 2017

Coûts issus de la matrice Compta-coût 2017 colonne 5

Déchets	BAUGY		Avord		TOTAL
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité	Quantité totale
Cartons	48	38,20	65	51,70	89,90
Déchets vert		824,22		900,24	1 724,46
DMS	38	11,18	44	14,25	25,43
Pneu			6	4,73	4,73
Ferraille	18	48,02	28	66,52	114,54
Gravats	46	355,30	50	431,40	786,70
DEEE	33	51,48	39	65,51	116,99
Plastique	6	3,50	7	4,18	7,68
DEA	34	71,48	40	95,32	166,80
Bois	40	132,50	49	170,88	303,38
Tout venant	79	239,12	108	312,48	551,60
TOTAL	342	1 775,00	436	2 117,21	3 892,21 Tonnes

Déchets	Autres bennes Sictrem		Entreprises	
	Enlèvements	Quantité	Enlèvements	Quantité
Carton	17	7,12	11	4,18
Plastiques			1	0,70
Déchets vert	10	30,00		
Vêtements		39,22		
TOTAL	27	76,34	12	4,88

Population	12 013
Tonnage Déchèteries	3 968,55
Kg/Hab	330,35

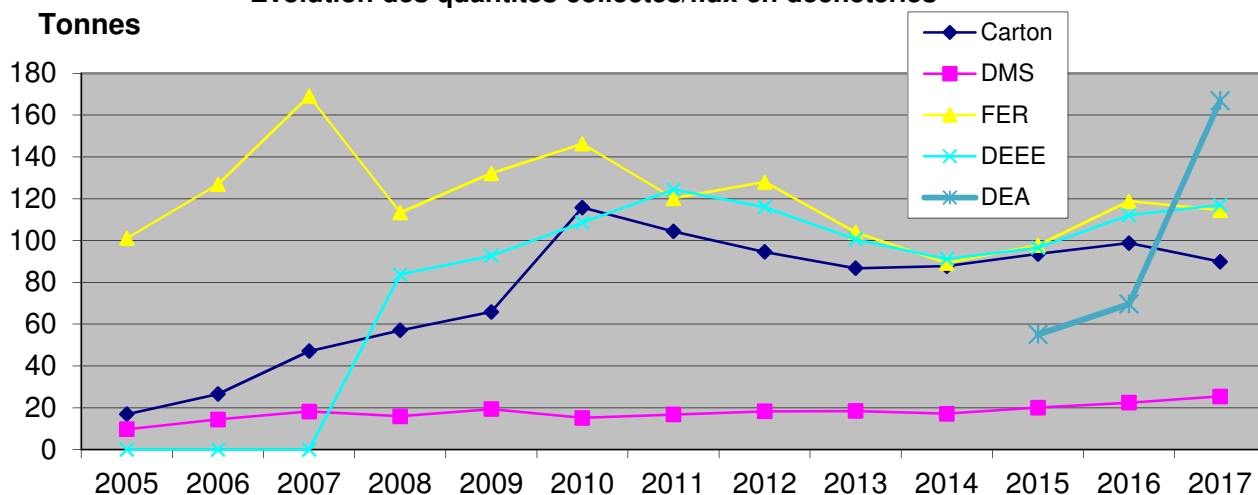
Charges € HT	Fonctionnelles		37 148,90
	techniques	collecte	91 302,60
		transport	43 365,20
		Traitement	167 881,90
	prévention	1 709,10	
Produits	Ventes matières		20 290,00
	Soutien		43 045,00
	Aides		37 175,80

Forte augmentation du tonnage apporté en déchèterie (+597 tonnes) essentiellement en déchets verts (+494 t) et en DEA(+ 97 t)

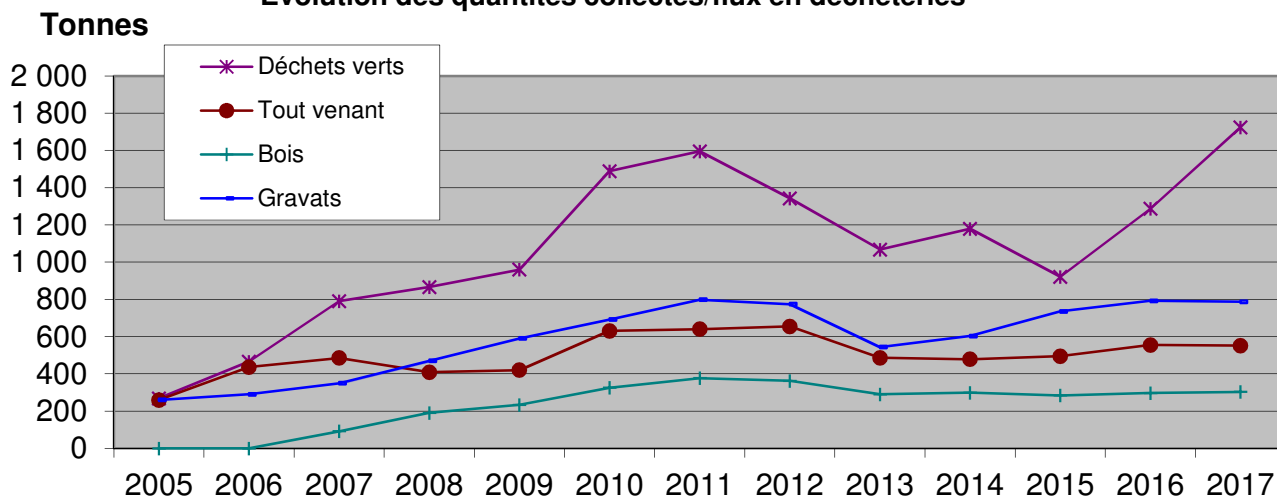
Coût total € HT	240 896,90
Coût total € TTC	261 858,20
Coût total €/hab,	21,80
Coût total €/tonne	65,98

Evolution des quantités collectés

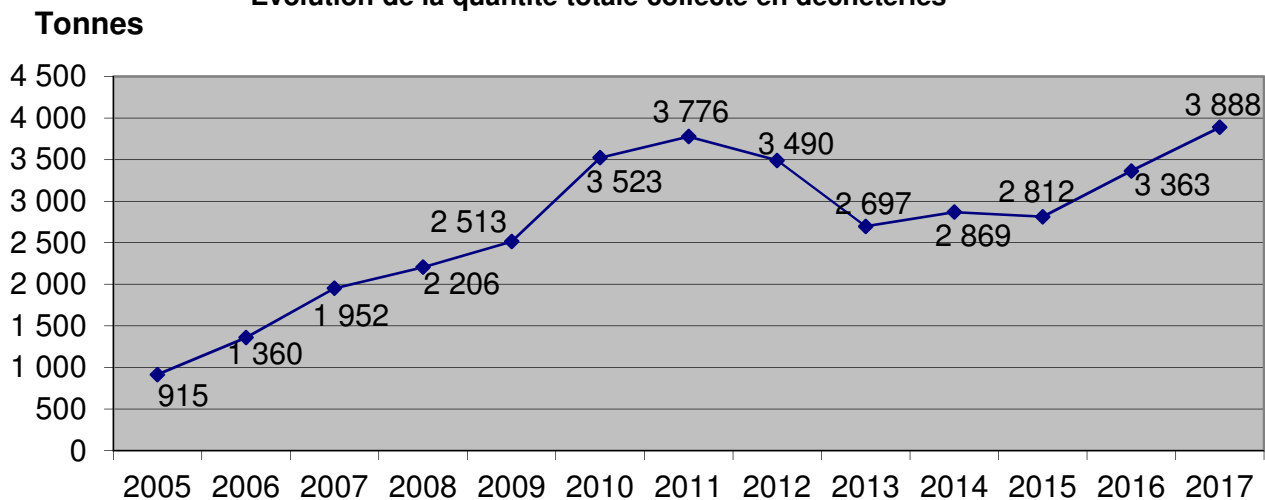
Evolution des quantités collectés/flux en déchèteries



Evolution des quantités collectés/flux en déchèteries



Evolution de la quantité totale collecté en déchèteries

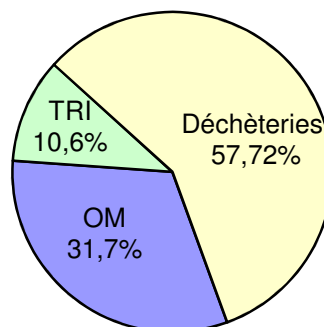


Bilan déchets collectés

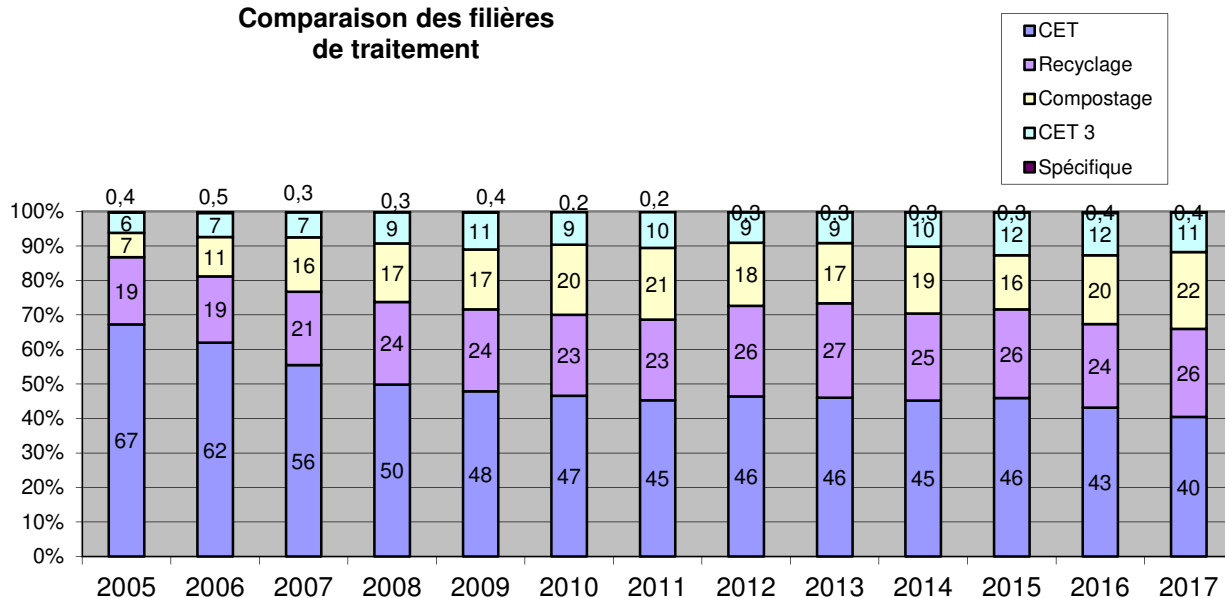
BILAN DES DECHETS COLLECTES EN 2017

	Tonnes	Kg/Hab/An
OM	2 177,30	181,25
TRI	729,55	60,73
Déchèterie	3 968,55	330,35
Total	6 875,40	572,33

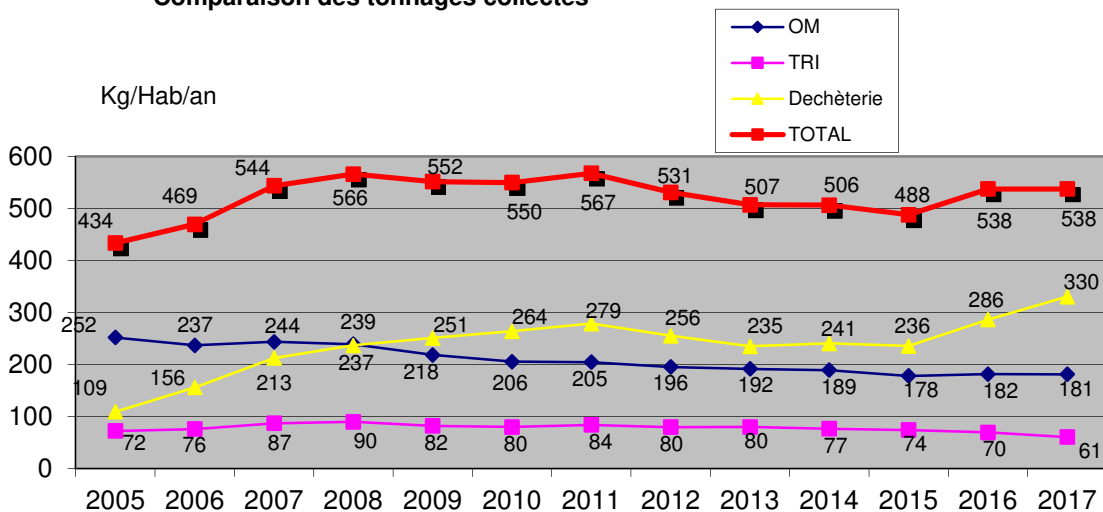
Filière de collecte des déchets



Comparaison des filières de traitement



Comparaison des tonnages collectés



7

Glossaire

Glossaire

C.E.T 2 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 2 (Pour déchets banals et ménagers)

CET 3 : Centre d'Enfouissement Technique de Classe 3 (Pour gravats et inertes)

DEEE : Déchet d'Équipement Électrique et Électronique

D.E.T.R : Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux

D.M.S : Déchets Ménagers Spéciaux

E.L.A : Emballage pour Liquides Alimentaires

E.M.R : Emballages Ménagers Recyclables autres que ELA et assimilés (= carton)

F.C.T.V.A : Fond de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée

Freinte : Perte de tonnage lors du passage des déchets sur la chaîne de tri (humidité....)

J.R.M : Journaux Revues Magazines

O.M : Ordures Ménagères

P.E.H.D : Polyéthylène Haute Densité

P.E.T : Polyéthylène Téréphtalate

Refus de process : refus liés au centre de tri (fines, erreurs des trieurs.....)